Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210109-DE

20210109

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Convention de vente de billetterie 2021 avec La Compagnie des Petits Trains Occitans et intégration de la billetterie à la régie boutique

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 juin 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210109-DE

20210109

Monsieur le Président indique que la Ville de Castelnaudary va mettre en place un petit train pour les visites de la Ville par le biais de « La Compagnie des Petits Trains Occitans ». Cette dernière a sollicité la Communauté de Communes afin que celle-ci assure pour son compte la billetterie.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de passer une convention avec « La Compagnie des Petits Trains Occitans » afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de cette billetterie à l'office du tourisme du 1er juillet au 31 aout 2021.

Monsieur le Président indique que la commission versée à la Communauté de Commune par « La Compagnie des Petits Trains Occitan »s est proportionnelle au prix des places soit 5% du Prix TTC.

Monsieur le Président précise qu'il convient en conséquence d'intégrer les tarifs de la billetterie à la régie Boutique affectée sur le budget annexe de l'Office Fluvial.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération avec « La Compagnie des Petits Trains Occitans » afin de déterminer les modalités de mise en œuvre de cette billetterie à l'office du tourisme du 1er juillet au 31 août 2021ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ACCEPTE d'intégrer les tarifs de la billetterie à la régie Boutique affectée sur le budget annexe de l'Office Fluvial.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *